



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 73296

Texte de la question

M. Jean-Claude Chazal attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les difficultés rencontrées pour l'adoption d'enfants vietnamiens. Il se félicite des nouvelles mesures annoncées pour faire avancer les dossiers de demande d'adoption en attente, telles que la réorientation des dossiers vers d'autres pays, l'attribution d'un soutien financier aux Organismes agréés pour l'adoption (OAA) ou la diminution de leur nombre. Mais, s'agissant des demandes d'adoption individuelles (sans l'intermédiaire des OAA), concernant les 1 342 dossiers d'adoption en attente au Vietnam, il souhaiterait connaître les dispositions prises par le Gouvernement, sachant que les accords signés entre la France et le Vietnam ne sont toujours pas appliqués un an après et que ces accords prévoient une rencontre par an, voire plus fréquemment en cas de blocage et que, alors qu'il y a effectivement blocage, aucune rencontre n'a eu lieu depuis la signature de ces accords.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-35.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Chazal](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73296

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 février 2002, page 1045

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693